

Observations sur l'evete française de l'art de arone

pieces des Comptes des années ~~1802~~ 1802, 1803, 1804 de
M. Paris 106



Correspondance

avec

le Min. de l'Interieur

et M. Denon

1807

Observations
de
106
et un
me
J. J. J.
Les
sant -
Dix-sept
une
et contin
nominer
suff
D.
emout,
codex
pieds.
and
la
ortent.
nible
qui 14
interieur
guen
ables
elle
lud des

IV. Conosciuta la natura dei principj costruttivi dell'aria, e l'azione, che sopra uno di essi esercitano i combustibili e di somma importanza il formarsi una giusta idea delle diverse combinazioni, che ne risultano, e dei cangiamenti di costituzione, che ne fan variare la chimica azione, onde comprendere i generali fenomeni della ossigenazione, e stabilire la teoria delle combustioni.

V. A rilevare i generali fenomeni delle sostanze ossigenabili considerate nei loro rapporti coll'ossigeno si richiamano in particolare ad esame alcune principali combinazioni fra le tante, che ne derivano, e per confermare i stabiliti principj, e per dedurne utili applicazioni ai processi delle arti chimiche.

VI. Per discendere a più particolari dettagli sui fenomeni delle esposte combinazioni trattasi dell'Acido muriatico ossigenato, i di cui singolari caratteri servendoci a riconoscere le modificazioni, che riceve l'ossigeno nelle sue combinazioni, ci fanno altresì rilevare le utili applicazioni negli economici imbianchimenti, e nelle antisettiche fumigazioni.

VII. A ravvisare fra l'esposte combinazioni un'effetto di saturazione, ch'è senza esempio nella chimica, e che prova la gran potenza dell'azione, che l'idrogeno fra tutte le note sostanze esercita sull'ossigeno, si riproduce l'esperienza memorabile della sintesi dell'acqua, impiegandovi l'uso di Gassometer di nuova, e più semplice costruzione.

VIII. Poichè nella considerazione del precedente fenomeni dee sempre valutarsi l'azione del Calorico, e deesi perciò di esso concepire le idee più giuste possibili, si richiamano ad esame le nuove ricerche del Sig. Donte di Rumford sulla natura di questo agente, e sulla maniera, con cui si propaga, onde conoscere ciò che debba dedursi dalle ingegnose sue termoscopiche esperienze.

IX. Fra le forze degli agenti della natura concorrendo sovente in molti fenomeni quelle delle potenze elettriche, si considerano le leggi delle reciproche loro azioni, e i rapporti delle resistenze, che oppongono i stati cobenti per stabilire una ipotesi conciliatrice dei grandi effetti, che ne derivano.

X. I fatti famosi, che la così detta *colonna Galvanica* a di nostri presenta aprendoci una nuova serie di cose, che interessa le scienze naturali, si richiamano ad esame con un'energico apparato per ravvisarvi il concorso delle chimiche azioni, per investigarne le recondite cause, e per trarne importanti applicazioni alla economia animale.

Si espongono le dimostrazioni nella Sala dell'Accademia due ore prima del mezzo giorno.

PREPARATORE CHIMICO = Sig. ALESSANDRO CONTI.
MACHINISTA = Sig. FRANCESCO MORELLI.

MARZO 27-

APRILE 17.

MAGGIO 16.

GIUGNO 19.

LUGLIO 17.

AGOSTO 21.

SETTEMBRE 4.

Monsieur le Directeur,

J'aimerais que vous voulussiez avoir la bonté de m'accorder vingt minutes d'audience particulière, ayant quelque chose à vous communiquer confidenciellement.

J'ai l'honneur de vous saluer très respectueusement.

^{b.^{te}} Dubuc. &

Place d'Espagne, Maison de M^r. Cittadini,
Antiquaire, N^o. 63, au 3^e.

Rome, le 14. 7^{bre} 1807.

41 74
27 26
27 26
54 52
562

81. 78
27. 26
27. 26
54. 52

Jan. 54. 52
Mars 81-78
Avril - 81-78
Mai - 81-78
Juin - 81-78
Juillet 81-78
Août - 81-78
Septembre 81-78
626. 98

736. 25
626. 98
1. 9 - 6

Monsieur le Directeur,

J'espérerais que vous voudriez avoir la bonté de m'accorder vingt minutes d'audience particulière, ayant quelque chose à vous communiquer confidenciellement.

J'ai l'honneur de vous saluer très-respectueusement.

Dubuc

Place d'Espagne, Maison de M. Cittadini,
Antiquaire, N.º 63, au 3.
~~~~~

Rome, le 14. 7. 1807.

271 76  
555 129  
827 85

Monsieur le Directeur de l'Académie  
Imperiale de France,  
Rome.

555 29  
827 05  
107 bis

3208  
106  
13488

Observations sur l'acte française des arts et métiers  
 que le directeur provisoire qui a administré cet établissement  
 depuis le 10 février jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1807 a l'honneur de  
 soumettre à son excellence le ministre de l'intérieur.

---

La situation du palais de France dans un lieu isolé et sur  
 des plus élevés de Rome, en rend l'entretien dispendieux. —  
 La terrasse qui est devant le palais, est ainsi que le jardin une  
 promenade publique qui exige des soins et de la dépense. Il n'y  
 a pas un coup d'eau qui n'endommage plus ou moins, les  
 voûtes, les gouttières et les vitres: les conduites des eaux  
 forment encore un article d'entretien très cher. ces objets exigent  
 l'attention et la pondance du directeur: de la négligence ou une  
 économie mal entendue, en rendroit la réparation difficile et coûteuse.

Un objet très important pour la sûreté personnelle des prisonniers  
 c'est de consolider le balcon extérieur, nécessaire pour parvenir aux  
 logements des peintres pratiqués sur la galerie du palais.  
 Elevé de 40 ou 50 pieds au dessus du jardin et à l'extrémité d'un mur,  
 sur une longueur d'environ 120 pieds, il n'est porté que sur deux  
 bouts de solive scellés dans le mur et espacés de 6 à 7 pieds.  
 nécessairement découvert pour ne pas gêner le jour aux logements  
 auxquels il conduit, son carreau est sans cesse dégradé par la  
 pluie qui peut être à déjà endommagé les solives qui le portent.  
 Lorsqu'elle ne pourront plus résister au poids, époque impossible  
 à déterminer, elles fondront tout à coup sur les malheureux qui y  
 trouveront alors..... cette idée fait frémir! en qualité  
 d'architecte, le directeur provisoire croit sa conscience intéressée  
 à avertir du danger. cette réparation qui ne peut s'opérer qu'en  
 substituant le fer au bois, (l'appui même est de bois) pourra  
 coûter au moins de 500 piastres; mais cette dépense indispensable  
 ne doit pas être arrêtée si l'on considère les aides cruelles qu'elle  
 doit procurer.

M<sup>r</sup> Luvée a formé une collection bien précieuse pour l'étude des

Peintres et des Sculpteurs, de toutes les Médailles Bas-reliefs, et  
 toutes antiques moulés sur les originaux, mais ce Directeur ne  
 rien fait pour les architectes! il seroit extrêmement utile  
 de leur composer ainsi une petite suite de plus beaux décrets  
 moulés sur les monuments, dans le lieu indiqué dans une lettre  
 écrite au ministre le 18 avril. cela seroit d'autant plus précieux  
 que les originaux se dégradent journellement, avec une rapidité  
 affligeante. on pourroit y consacrer une petite somme pendant  
 quelques années, et ce bien s'opéreroit ainsi d'une manière  
 qui ne seroit pas onéreuse! Pourquoi ce qui intéresse l'architecture  
 seroit-il négligé? ce bel art ne contribue-t-il pas autant que les  
 autres à l'illustration des siècles et des empires? quoique l'ère  
 de dioclétien soit marquée par des victoires glorieuses, l'histoire  
 ne la regarde pas moins comme le commencement des siècles  
 de barbarie par la décadence de l'architecture dont les  
 Monuments de ce prince font foi!

Le palais de l'Académie malgré sa grande mansarde présente  
 peu de ressources pour les logements: c'est un motif de plus,  
 pour ne pas y admettre plus de pensionnaires qu'il n'est  
 utile à la nation d'y en avoir admis. depuis le rétablissement  
 de l'école on y a introduit un genre d'artistes, très intéressant  
 sans doute, mais qui y sont déplacés: on parle ici  
 de compositeurs de musique. de l'aveu de tous ceux qui cultivent  
 ce bel art, ce n'est pas le lieu convenable pour l'étude:  
 Naples, Venise, ou sont les lycées. soit qu'ils se contractent  
 à l'école de Paris, soit raison, nos jeunes compositeurs  
 s'ennuient à Rome, et ne peuvent y faire de progrès.  
 D'ailleurs pourquoi sont-ils dans le palais de l'Académie?  
 Le Directeur est-il qualifié pour surveiller leurs études?  
 Dans l'état actuel ils y causent de l'embarras, et y sont  
 Mal en même. la situation écartée et d'ordre nécessaire  
 à l'établissement s'opposant aux absences nocturnes qu'ils

qu'ils devraient faire pour entendre de la Musique, soit dans  
 Les assemblées particulières, soit dans les spectacles qui dans  
 cette ville sont peu intéressans et mal entretenus. ne faudroit  
 il pas mieux donner à ces artistes une somme suffisante et  
 annuelle, qui les met en état d'aller puiser l'art à sa  
 véritable source.

Comme les Sciences, les arts, se prêtent un appui mutuel,  
 mais c'est lorsque leurs rapports ne sont pas trop éloignés.  
 D'après le sentiment de ses personnes éclairées, au lieu de musiciens  
 ce seroit des peintres de paysages qu'il faudroit admettre dans  
 cette école. ce point est un des plus riches en sites variés et  
 piquans. le climat y donne à l'air une légèreté et un éclat  
 dont on a peu d'idée dans les pays septentrionaux, tandis  
 que l'air toujours un peu chargé de vapeurs produit pour la  
 Perspective aérienne des effets sur et de dessous les fabriques  
 et les ruines les plus majestueuses. s'y mêlent au plus  
 belles productions spontanées de la nature pour composer  
 Les paysages du stile le plus grand et le plus noble!  
 On Claude Lorraine, Poussin, Gaspar, Salvator rose, se sont  
 formés dans cette branche si amiable et si intéressante de la  
 Peinture, si ce n'est à Rome, et dans ses environs? lorsque  
 de jeunes peintres de ce genre étudieront avec les autres dans  
 cette école, ils apprendront d'eux à s'élever davantage dans leurs  
 productions la partie de la figure dans laquelle rarement  
 ils sont assez formés; et leur exemple excitera les  
 peintres d'histoire à se former aussi dans la partie du  
 Paysage, pour ne pas se laisser trop en arrière lorsqu'il  
 entrera dans leur composition: cette réunion seroit même  
 utile aux architectes, en les mettant à portée de concevoir  
 des idées agréables ou pittoresques pour les jardins.  
 ainsi dans cet établissement consacré originairement  
 à l'étude des arts qui ont le dessin pour base, tout

Conduiront à une perfection générale qui est l'objet  
que la Sagesse du Gouvernement s'est proposé en la formant.

Nôme Le 2 octobre 1807.

Paris



Paris le 2 octobre 1807

110

A Son Excellence. Monsieur Cretet  
Ministre de l'Intérieur.

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous adresser les observations suivantes  
pour l'amélioration et l'entretien de l'établissement qui  
m'a été confié par Sa Majesté L'Empereur et moi  
parmi les représentations que des sages Messieurs Paris  
a fournies à votre Excellence, il en est qui ont  
échappé. ~~il en d'autres~~ qui ont déjà fait à Monsieur  
de Champagny ~~son prédécesseur~~ le prédécesseur de  
votre Excellence. Je prends la liberté de les remettre sous  
vos yeux d'après l'invitation que vous me fîtes l'honneur  
de me donner <sup>faite</sup> en allant prendre congé.

Mon Excellence Monsieur de Champagny, en m'allouant  
deux mille quatre cent livres pour les frais de mon  
voyage et de transport de mes effets, avait reconnu  
l'insuffisance de cette somme, et m'avait donné la  
promesse de m'en indemniser sur le nouveau Budget.  
J'ai l'honneur de représenter à votre Excellence,  
que malgré la plus sévère économie mes dépenses  
ont excédés la somme relue de 254<sup>fr</sup>. pour y  
satisfaire j'ai été forcé de recourir à la caisse des  
retenues, j'ai l'honneur de supplier votre Excellence  
de prendre en considération ma réclamation à ce sujet;  
elle est fondée sur le rapport du Sénateur Vieu  
et des autres Directeurs qui <sup>l'ont</sup> succédés,  
il y a trente ans que le Sénateur reluit 2000<sup>fr</sup> les

Successeurs Mrs. Lagrèze, Ménaigeot, et Lavé, ont  
été plus et jamais moins, en regard à leur famille  
et à l'importance des transports.

Le sage Mr. Paris dans ses observations au Ministère  
à déjà représenté combien de traitement du Directeur  
étoit insuffisant. il a pu parler sans la moindre  
vue d'intérêt personnel, mais à la seule  
considération de la différence sensible de l'époque  
de l'institution à l'état présent;

Le Gouvernement a senti cette vérité en <sup>quadruplant</sup> doublant  
le traitement des pensionnaires du Directeur  
seroit-il seul privé de <sup>justes</sup> avantages. j'ai l'espérance  
que votre excellence voudra bien prendre en considération  
cette nouvelle représentation. elle déguera aussi l'état  
sur la dépense de la table du Directeur, la  
différence est telle dans des prix de toutes les choses  
de première nécessité que la somme fixe antérieure  
des règlements, n'est plus suffisante, pour un  
Directeur passé avec sa famille et des étrangers qui  
leur offre qui doit adresser l'usage à cette dépense.

parmi des observations déjà adressées par Mr  
Paris il en est une fort importante que je crois  
indispensable de rappeler à votre excellence. C'est  
la nécessité de faire pratiquer des logements dans  
le bâtiment de la finitude de mont, <sup>afin de pouvoir convertir</sup> pour recevoir

entogement

pour des pensionnaires qui ne seront envoyés à la fin  
de cette année. Le Palais de l'Académie de France  
est à peine suffisant pour contenir ceux qui l'habitent  
en ce moment.

un danger imminent, auquel je crois très urgent  
de remédier le plus tôt possible. C'est la privation  
des lampes à la moitié des esclaves. La vie des

M. de  
de  
qu  
prop  
si qu

Pensionnaire et de mes enfans est attaché à cette  
 réparation. Les graveurs en pierres fines ont  
 essentiellement besoin de la collection des souffres  
 moulés sur les médailles de la et sur les Couronnes  
 Antiques. la bibliothèque de Paris possède une  
 belle suite d'empreintes. un grand nombre se trouve  
 ici. Si votre Excellence <sup>me</sup> autorise j'achèterai  
 ceux qui <sup>se</sup> trouvent <sup>ici</sup>, elle <sup>aura</sup> la bonté  
 de <sup>me</sup> adresser celle de Paris.

Mais rien n'est  
 de désigner ceux  
 que l'on juge à  
 propos d'augmenter  
 de quelques uns  
 etc.

~~Considérant la différence qui existe dans les dépenses  
 de l'administration de presque toute la partie des Employés  
 au service de la Cour de la Académie de  
 France demandent une augmentation à leur traitement  
 j'en réfère à votre Excellence, ne voulant  
 rien faire que d'après ses volontés.~~

J'aurai l'honneur de présenter aux époques  
 fixées par le Ministère les résultats de mon  
 travail administratif, qui a commencé le  
 de premier octobre de cette année. je ne  
 cesserois de porter l'attention la plus exacte pour  
 prévenir des besoins indispensables de l'établissement  
 que je suis chargé d'administrer sous vos  
 ordres et répondre par tout mes moyens à la  
 confiance que Sa Majesté l'Empereur et  
 moi a bien voulu m'honorer.

J'ai l'honneur d'être avec un profond  
 respect.

Monsieur  
 le très humble et très obéissant serviteur  
 de votre Excellence  
 J. J. de Thierry  
 Directeur de l'Académie de France

Nouveau.

Le 19 du mois dernier, l'arrivée de M<sup>r</sup> Lhiere à moi fin à  
 ma gestion. Comme il ne restoit que des dépenses journalières  
 à faire pour terminer le mois, nous avons pensé qu'il étoit  
 plus commode pour la comptabilité que le nouveau directeur  
 ne commençât son administration qu'avec les fonds mensuels  
 d'octobre; en conséquence je suis resté chargé de cette partie  
 jusques et compris le 30 septembre; ainsi le compte que j'ai  
 l'honneur d'adresser ci-joint accompagné de toutes les pièces  
 justificatives à votre excellence, va jusques au 1<sup>er</sup> octobre.  
 Je ne m'étois chargé de cet intérim que pour trois mois,  
 et en eusse bien près de huit, et depuis il a retardé d'une  
 année mon retour en France; malgré cela je m'apprends  
 d'avoir pu être utile dans une circonstance, la seule peut être  
 ou à l'état de ma santé ait pu me permettre d'y être employé.

J'ai demandé à votre excellence la permission de lui présenter  
 quelques vues sur cet établissement. Les principaux devoient  
 avoir rapport à l'économie, mais M<sup>r</sup> Lhiere est tellement  
 animé de l'esprit nécessaire pour l'opérer, qu'à cet égard  
 tout ce que j'aurais à dire seroit superflu. Je me bornerai  
 donc à quelques observations sur ce qui concerne les établissemens,  
 et les pensionnaires. Je les joins ici sur une feuille  
 particulière.

Je supplie Votre excellence de vouloir Bien me faire  
 amener le plutôt possible, la réception de ce compte  
 et de ses pièces justificatives? Je ne suis pas certain  
 d'ailleurs que je passerai encore à Rome, et si l'on avait  
 quelques éclaircissements à demander, je serais plus à  
 portée d'y répondre d'une manière satisfaisante  
 qu'ailleurs même que lorsque je serais retourné en  
 France.

Je suis avec respect.

Monsieur -

Votre Très humble et très  
 obéissant serviteur,

Rome le 2 octobre 1807. Paris

ancien Directeur par intérim  
 de l'école française des arts  
 à Rome

Monsieur

J'ai reçu vos Ordres relativement à Mr Gasse Elève Compositeur de Musique et ils seront exécutés. Je suis cependant obligé de demander à Votre Excellence, une explication sur la Pension en argent qui doit être payée au Pensionnaire

Le Traitements Pérenne des Elèves est de 1200 f. par an, ou 100 f. par mois. Comme cette somme se débite par portions à la fin de chaque mois, on retient un quart, ainsi on ne débite que 75 f. le reste de la somme demeure en caisse et compose à la fin de cinq années 1500 f. qui sont rendus à l'Elève s'il a rempli les obligations imposées par le Règlement: C'est un tableau de sa Composition pour le Saint; une statue pour le Saint-Esprit; et un Poëme pour l'Architecte. Les Musiciens et les Graveurs admises plus récemment à l'Ecole n'ont encore aucun Règlement qui leur impose de pareilles obligations, et l'on ne sait quel est l'objet de la retenue qui se fait sur leur traitement ainsi que sur celui des Pensionnaires pour lesquels l'Etat a fait un fonds.

Il est donc important pour le Directeur de savoir, si dans le cas où on trouve Mr. Gasse la somme entière de 100 f. par mois lui sera payée ou seulement celle de 75 f. Les Artistes à Rome ont demandé à cette occasion à Naples, non seulement parce qu'il y a une portion de sa famille, mais parce que cette Ville est non Rome, est la ville où l'on peut avec le plus de succès se perfectionner dans la Musique. J'ajoute par ces arrangements la Pension alimentaire. Je demande pardon à Votre Excellence

+ Sur l'avis de M. de la Roche-Aymon, Comte de la Roche-Aymon,
 + Sur l'avis de M. de la Roche-Aymon, Comte de la Roche-Aymon,
 + Sur l'avis de M. de la Roche-Aymon, Comte de la Roche-Aymon,
 + Sur l'avis de M. de la Roche-Aymon, Comte de la Roche-Aymon,

Si je donne un avis qui n'est qu'une demande) ne seroit-il pas de la
 Justice ainsi que de la Bonté de Votre Excellence, de lui accorder la Session
 Seculaire dans son intégrité, puisque la retenue est sans objet pour les
 Medicins, et que peut-être même elle ne peut en avoir? Il y a de plus une
 Avantage dans il étoit en possession pour avoir pris le parti le plus favorable à son
 Etude <sup>de l'Instruction Alimentaire,</sup> ~~de l'Instruction Alimentaire,~~
 que de qui s'en profiter. Ayis donc la bonté d'instruire le Directeur <sup>qui doit me remplacer</sup> qui j'attends
 avec impatience de vos intentions à cet égard. X

J'attends ce Successeur avec une véritable impatience. Je sais que les Moteurs sont peu
 favorables à un si long voyage et je l'excuse bien sincèrement; mais aussi, Monsieur
 je m'étois chargé de cet Interim croyant ainsi qu'on m'en a assuré que c'étoit une affaire
 de trois mois; voir le J. qui court et peut être le 8. Sera peut-être avec que mon
 Successeur s'en arrive. et de plus cela aura retardé d'un an mon retour en France, car
 la faiblesse de ma santé ne me permet pas de faire succéder immédiatement le fils
 rigoureux de la France aux autres successeurs que l'on propose encore, et qui m'affaiblissent
 au point que je ne puis exprimer.

~~J'attends ce Successeur avec une véritable impatience. Je sais que les Moteurs sont peu
 favorables à un si long voyage et je l'excuse bien sincèrement; mais aussi, Monsieur
 je m'étois chargé de cet Interim croyant ainsi qu'on m'en a assuré que c'étoit une affaire
 de trois mois; voir le J. qui court et peut être le 8. Sera peut-être avec que mon
 Successeur s'en arrive. et de plus cela aura retardé d'un an mon retour en France, car
 la faiblesse de ma santé ne me permet pas de faire succéder immédiatement le fils
 rigoureux de la France aux autres successeurs que l'on propose encore, et qui m'affaiblissent
 au point que je ne puis exprimer.~~

Je joins ici Monsieur ma Lettre d'un Architecte Seculaire. La demande
 me parait infiniment juste et j'ajouterais que c'est un sujet méritant tout les
 respects et que je partagerai bien sincèrement sa reconnaissance, si elle est possible
 et attente l'avis de votre Excellence lui accorde la demande.

Monsieur.

J'ai l'honneur d'adresser à votre Excellence le compte de la gestion de M. Suze depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1806 jusqu'à laquelle finie le dernier compte qui d'ordinaire, jusqu'au jour de son décès. J'aurais dû le déposer précédemment ce compte plus tôt, mais ignorant absolument tout ce qui concernait ce travail, j'ai été quelque temps à l'Ordre que tenait M. Suze lui-même par tentatives, j'ai eu néanmoins beaucoup de peine à retrouver et à rassembler les matériaux de ce compte. J'ai cependant la satisfaction, Monsieur, de le présenter à votre Excellence, en état de servir à toutes les fins que vous voudrez. La seconde feuille de ce compte, présente un état de la situation actuelle del'Académie, et le nom de tous les Artistes qui la composent, ainsi que de toutes les personnes et de toutes les sommes attachées à l'Établissement. J'y ai joint un calcul de la situation due aux pensionnaires, avec quelques réflexions qui j'ai cru utiles, et enfin une demande de fonds extraordinaires, indispensables, dont j'ai supplié votre Excellence de se faire rendre compte le plus promptement possible, les fonds actuels étant insuffisants pour cette année. Je suis sûr que si ayant doublé le nombre des pensionnaires, et accordé aux Artistes des traitements rétrogrades, votre Excellence aura assigné du fond ou continué. Cependant, comme dans votre lettre du 4 Mars, au M<sup>re</sup> l'Ambassadeur, vous m'avez écrit, à Monsieur, que des fonds mensuels ordinaires, je dois craindre qu'ils ne soient aussi importants, n'ait été oublié. Si votre Excellence n'avait la bonté de m'en faire savoir le délai, j'en aurais demandé dans le plus grand secret. Il n'y a pas grand monde comme de Paris ou les fournisseurs attendent auteurs qu'on leur envoie: on n'obtient rien que l'argent allemand, on ne fait nulle provision, et les menues dépenses sont à recommencer chaque jour.

Je vous supplie de me pardonner, Monsieur, si dans ce compte je n'ai pas suivi de votre Excellence beaucoup de détails peut-être pour lui être présentés. J'ai suivi la marche qui m'a été tracée par le compte, précédemment de M. Suze, et j'ai pensé qu'en ne pouvant plus rien interpréter lui-même, j'en devais par conséquent au caractère d'exactitude que lui donne les pièces justificatives, résultant de la méthode. L'Article important de l'état, susceptible de bien des abus de la part des sous-Ordres, exige une surveillance infinie, dont on pourrait facilement s'exempter, si comme autrefois j'étais fait un marché à tant par tête pour les personnes nourries. Les listes émargées, ou justificatives le nombre; le prix connu, la vérification de cette dépense deviendrait extrêmement facile dans les bureaux du Ministère.

Voici deux Artistes sur lesquels j'ai supplié votre Excellence d'avoir égard. Le premier concerne la statue, elle est établie pour fournir aux frais que les pensionnaires ont à faire la dernière année de leur pension, soit pour le tableau, la figure, ou les objets d'architecture que les Réguliers exigent eux-mêmes. Il s'agit de savoir si lorsque le Ministère accorde une année de prolongation, cette statue doit être payée à l'Artiste, et au lieu de 1500 f. être portée à 1800. C'est avec vous, Monsieur, qu'appartient la décision de cette question. Elle est élevée dans le moment relativement à M. Dupaty, sorti de l'Académie à la fin del'année dernière.

Le second Article concerne l'Architecte du Palais. Un M<sup>re</sup> Subleyras étoit chargé de cette fonction par un Vœu de M. d'Anguillet confirmé par les Commissaires de la République, lorsque M. Suze est arrivé à Rome. Je ne puis expliquer à votre Excellence les motifs qui l'ont empêché de faire cet Artiste, si ce n'est qu'il n'en avoit pas permis de les faire connaître, mais d'une affaire qui étoit suffisante, et pour ce qui est de tous les détails avec regard, on m'a cité plusieurs Maisons considérables de Rome, M. le Duc de Fiens, le Prince Césari, et même S. Altissima Eminence, Monsieur le Cardinal Fesch qui lui ont également témoigné leur confiance. M. Suze qui étoit bon, a joint sur lui de lui coûter tout ce qu'il pouvoit, et qu'il a donné plusieurs années, celui qui les emploie n'en a aucun. Cela ne seroit ni régulier ni juste, et vous jugerez, sans doute, Monsieur, qu'il n'est pas de la dignité de nos sous-Ordres d'employer des Artistes dans les pays étrangers sans leur donner la rétribution qui leur est due. J'ôte donc, d'après



la commission que j'ai prise de cette affaire, Supplie Votre Excellence de confirmer Mr. Ottaviani dans  
 la place d'Architecte du Palais de France, qu'il exerce depuis plusieurs années avec autant de talent  
 qu'd'intelligence, en lui accordant le traitement arriere qui est de 3000 livres par an, et si  
 j'avois intercedé pour un homme malheureux et dans le besoin, j'aurois suggeré encore d'accorder  
 en retraite son traitement a Mr. Sublayras qui est fils d'un Sirentin ancien Sardinien, mort a  
 Rome et dont les talents ont honoré la nation. Ce traitement n'acquiesce qu'à 50 pour de France  
 cette faveur qui lui seroit faite en consideration du mérite de son pere seroit digne de la Munificence  
 de notre Souverain, ainsi que de l'humanité du Ministre qui l'aura provoquée.

Mr. Luvic a du faire connaître a Votre Excellence a quelle somme Paléois le dépense du transport  
 partira de Rome a Paris, de la Statue del'Immaculé de Mr. Galmar. Je saisois al'instans une lettre de cet  
 artiste qui pendant que vous aviez donné des Ordres au Sujet, Monsieur, se'engage a les exécuter avec  
 promptitude, des lors j'avois le plus tôt possible de l'homme qui doit lui faire cette Statue; ce doit être  
 bien naturel, mais j'en ai connu aucun d'aucun ordre au quel regard. J'ai l'honneur d'obtenir a  
 Votre Excellence que Mr. Milhomme autre Sardinien qui a terminé a la même époque une  
 petite Statue très agréable, m'engage a Supplie, Monsieur, de lui accorder la même faveur. Je  
 ne puis lui refuser de même. La prière de vos yeux de votre Excellence en partageant son  
 vœu pour qu'elle lui soit favorablement accueillie.

Je suis avec Respect

Rome le 8 avril 1807.

Monsieur

Je me suis empressé de communiquer à Mr. Dupaty la lettre de Votre Excellence en date du 30. Mai, et j'ai l'honneur de lui adresser ici la réponse de ce Statuaire, à laquelle je me réfère pour éviter des répétitions inutiles. Je prends seulement la liberté de vous représenter, Monsieur, qu'il me semble que la justice exigeroit que l'artiste fut dédommagé des frais que lui a causé son voyage de Carrare, entrepris d'une saison après l'autre, dans l'unique but d'éviter les retards que sans cela il auroit inévitablement éprouvés. Je supplie votre Excellence de vouloir bien aussi accueillir favorablement la demande que fait Mr. Dupaty des fonds arriérés sur cet objet. Un autre Statuaire, Mr. Micheloni, chargé de la Statue de Général Roche <sup>fit la même réclamation au lieu de la moitié de la somme promise pendant l'année 1806</sup> ~~ou dans le même cas pour lequel lui et son gendre <sup>dans ce Statuaire 1806</sup> ~~peronnent pour la~~~~ <sup>il n'a reçu qu'un quart</sup> l'année dernière, ~~il n'a encore rien reçu~~, et c'est avec peine que Mr. Corlonis a bien voulu céder à mes sollicitations et lui avancer deux mille quatre cents livres pour lui aider à payer le bloc de marbre qui venoit d'arriver et dont le paiement ne pouvoit se différer. Ces Artistes livrés à l'étude n'ont pu encore travailler utilement pour eux, et par conséquent il leur est impossible de faire aucune avance.

La quittance du Marchand de Marbre pour le nouveau bloc de Mr. Dupaty est jointe à la lettre.

Permettez Monsieur que je profite de cette occasion pour rappeler à Mr. Dupaty au souvenir bienfaisant de Votre Excellence: la situation est vraiment touchante.

Je suis avec respect

Monsieur de Votre Excellence

Le très humble et très obéissant Secrétaire

Paris le 16 Juin 1807.

*[Signature]*  
Directeur provisoire  
del'Hotel de la Ville

3<sup>me</sup> Division.

Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 1807

Bureau  
des Beaux Arts,

Réponse à  
lettre d

Enregistrement  
à l'arrivée, N.° 1398, Avril,  
au départ, N.° 140

Le Ministre répond à sa lettre  
du 8 avril dernier, et lui fait  
connoître diverses décisions  
relatives à l'École de France.

Le Ministre de l'Intérieur,

A Monsieur Paris, Directeur par intérim de  
l'École de France à Rome.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 8 avril  
dernier, 1.° le compte des Recettes et Dépenses de l'École de  
France, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1806 jus qu'au 10 février, époque  
du décès de M. Surée; 2.° les pièces justificatives de ce  
compte; 3.° un état de la situation de l'École au commencement  
de 1807. Votre lettre contient de plus diverses demandes  
auxquelles je vais répondre.

1.° J'ai décidé qu'une prolongation de pension accordée  
à un élève pour qu'il puisse terminer son travail  
d'obligation, ne peut donner lieu à une augmentation  
sur la somme de cinq cents francs qui doit lui être remise  
à la fin de la cinquième année, et qui provient de la  
retenue faite sur son traitement des cinq années précédentes.

2.° J'ai nommé M. Ottoriani Architecte de l'École de  
France à Rome, avec un traitement annuel de trente  
piastres, qui lui sera payé à compter du premier janvier  
de cette année.

Le crédit de l'École ne me permet pas d'accorder à  
cet Architecte, ainsi que vous me le proposez, un

Traitemens pour les cinq premières années pendant les quelles il a dirigé les travaux faits à l'Établissement. D'ailleurs je vous ferai observer que quoique M. Ottoriani ait remplacé M. Subleyras pendant tout ce tems, il n'étoit point officiellement nommé Architecte de l'École.

3°. J'ai décidé que M. Subleyras continueroit à jouir, à titre de retraite, de son Traitemens de Trente piastres par an.

4°. D'après vos Observations, je vous autorise, Monsieur, à faire établir des poëles pour l'hiver dans les ateliers des pensionnaires; mais je vous recommande de mettre dans cette dépense toute l'économie dont elle est susceptible.

Vous m'exposez en outre que le fonds mensuel de 6000. francs qui est compté chaque mois au Directeur pour les dépenses courantes de l'École est maintenant insuffisant, vu que le nombre des Elèves est porté à vingt; et vous demandez que je vous accorde quelques fonds pour faire face à tous les frais de l'Établissement.

lorsque M. Lettieri fera usage de cette faculté il fera bien de s'appuyer sur cet article en relatant la date de la lettre.

La somme portée dans mon Budget pour les dépenses de l'École de Rome pendant cette année, n'est pas assez forte pour qu'il me soit possible d'acquiescer à votre demande; je ne puis que continuer à faire payer au Directeur la somme de six mille francs par mois. Si cependant cette somme étoit trop insuffisante pour les frais journaliers, vous pourriez prendre, pour les dépenses indispensables, sur les fonds que vous avez en caisse qui proviennent des retenues opérées sur le Traitemens des pensionnaires, et qui ne doivent leur être remboursées que la dernière année.

117

de leur pension. Je pourrois plus tard à ce qui pourroit  
manquer pour ces Objets.

Des Pensionnaires Sculpteurs ont demandé que j'autorise  
le transport par terre, depuis Rome jusqu'à Paris, des Statues  
qu'ils ont exécutées pour leur Travail d'obligation.

Je vous prévins que j'ai refusé de consentir à cette demande,  
attendu que la dépense que ce transport par terre occasionneroit,  
est trop considérable. L'expédition de ces Objets sera donc faite  
par le moyen employé jusqu'à ce jour, lorsque les circonstances  
le permettront.

M. Lethiere, nommé par Sa Majesté l'Empereur Directeur  
de l'École de France à Rome, fait les dispositions nécessaires  
pour se rendre à sa destination. Je vous remercie, Monsieur, de  
tous les soins que vous voudrez bien donner à l'École, et je vous  
prie de les lui continuer jusqu'à l'arrivée de M. Lethiere.

J'ai l'honneur de vous saluer.

*Champaigne*

1466-



3<sup>e</sup> Jour

M<sup>re</sup> de l'interieur

Mr Bonheur

Paris Directeur par  
interim De l'École De France

— De Rome —



147bis

Paris

au Ministre de l'Interieur le 8 Aoust 1807.

118

Montaigne

Carida qui j'étois d'aur l'impatience d'apprendre le départ de Mr. Lettier, j'ai reçu hier une lettre de lui qui m'a annoncé que son retard n'indispensable l'ayant empêché de devancer les autres, il est obligé d'attendre que l'aller bien qu'il se peut, pour remettre en route. Quoique seul je souffre de retard, je suis fort éloigné de blâmer sa prudence. Mr. Lettier me dit aussi, que plusieurs de ses collègues de l'Intentionnaire l'ayant chargé de leur porter de petites sommes, il craint que son retard ne les embarrasse, et il me pria de leur donner de cela et de ne pas faire, quelques comptes sur son traitement couvrant... cette demande me jette dans un grand embarras parce qu'il m'est impossible d'y satisfaire.

Je supplie votre Excellence de se rappeler que dans la première lettre que j'ai eue l'honneur de lui écrire je disois, Montaigne, que je ne vouloit aucun traitement, que dans celle qui accompagnoit l'envoi du Compté de 1806, j'annonçois que le nombre des Intentionnaires devant être double cette année, cela exigeoit une augmentation de fonds. La Réponse de V. Ex. qui venoit parvenue que trois mois après, m'instruisoit de l'impossibilité d'augmenter les fonds, et me permettait seulement pour des dépenses extraordinaires et indispensables, de puis dans la fin de la semaine. Cinq mois étoient déjà écoulés, alors depuis le commencement de la gestion, jusqu'à j'avois employé la totalité des fonds mensuels sans en soustraire le traitement du Directeur, aux besoins de l'établissement, avec lequel je tenois non aucune connexion, puis que ne logeant ni ne mangeant à l'Académie, je n'avois causé aucune sorte de dépense. Comme votre lettre, Montaigne, non plus que celle de Mr. Lettier ne m'ont point appris que <sup>apparemment</sup> ~~son traitement~~ couvrant du moment de la nomination, j'en ay pas même parlé, et j'ai continué à employer l'attribution mensuelle toute entière dans la dépense générale, ma seule ambition étoit de remettre intact à mon successeur la masse des Rentes, et de ne lui laisser aucun dette à payer. Je m'empresse de représenter à V. Ex. l'état des choses à cet égard, et j'ai supplié d'y pouvoir soit en autorisant Mr. Lettier à prendre ce qui lui revient sur les Rentes, soit par tout autre moyen que votre Sage, Montaigne, jugera convenable, j'attends à recevoir ici la somme accumulée de son traitement mensuel, il se trouveroit très embarrasé de ne s'en trouver de pareil, et j'en instruis lui même par ce courrier.

Vous verriez, Montaigne, quel compte qui j'aurai l'honneur de vous rendre ma gestion, que j'ai eu beaucoup de dépenses forcées. Mr. Lottaria m'a fait voir une lettre de Mr. Perregaux qui lui prescrit de ne délier les fonds mensuels au Mr. Paris qu'à la fin et non au commencement de chaque mois. J'ignore son motif: si c'est par défiance, l'opinion de M. Danquier qui ne me connoît pas ne peut m'offenser. Comment les Intentionnaires auroient ils vécu de cet ordre avoir été suivi?

J'avois déjà prévenu Mr. Lettier que je devois partir pour Naples vers le 1<sup>er</sup> d'Octobre. Comme j'étois pour y prendre des Bains de l'opium aux Plumes de Triloli, je ne puis différer davantage. J'écris à Montaigne que V. Ex. voudra bien m'excuser et considérer que l'interim d'oub, je me suis chargé de devoir durer que trois mois, et qu'il aura été de huit mois cette Epave.

Se souvenir encore, Montaigne, que je rappelle la situation de la Mad. de la Souverain de V. Ex. elle est dans une impatience bien naturelle d'être instruite de son sort. Le retour triomphant de l'Empereur doit lui faire espérer qu'elle ne sera pas trompée dans sa juste attente.

*Je supplie V. Ex. de vouloir bien...*

118 bis

Famille Des Depouilles pour l'an 1417

|                                                                      |                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <p><i>[Faint, illegible handwritten text in the left column]</i></p> | <p><i>[Faint, illegible handwritten text in the right column]</i></p> |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|

*[Handwritten signature or mark in the bottom left corner]*

*[Handwritten text at the bottom center, possibly a date or page number]*



Paris, le 2 Septembre au 1807.

Musée  
Napoléon.

Direction.



Vivant-Denon, Membre de l'Institut  
National, de la Légion d'Honneur; Directeur Général  
du Musée Napoléon, de la Monnaie des Médailles &c.

À Monsieur Paris Directeur par Interim  
de l'École de France à Rome.

Monsieur

J'ai reçu plusieurs lettres de vous et de M<sup>r</sup>. Millsonne relatives à la  
Statue dont j'ai confié l'exécution et au marbre qu'il a acquis. M<sup>r</sup>.  
Lafaille Secrétaire du Musée a eu pendant mon absence l'avantage de  
vous prévenir que le prix d'acquisition du marbre ne pourroit être  
soldé qu'en l'an 1808, mais il a fait toucher à M<sup>r</sup>. Millsonne par

la maison Caccia et Blomart une Somme de 7,500 France.

Dans ce tems M<sup>me</sup> son épouse qui lui avoit demandé des secours, se presenta à M<sup>r</sup> Lavallée munie d'une lettre de son mari par laquelle il l'invitoit à lui avancer une Somme de 1200 France sur le prix du marbre, ne pouvant remplir les intentions de M<sup>r</sup> Milhomme il pria cette Dame de l'envoi de fonds qu'il venoit de faire à son épouse & s'engagea à profiter de l'occasion pour lui faire une nouvelle demande de secours. il est probable, Monsieur, que M<sup>r</sup> Milhomme lui a répondu négativement, et l'état de détresse où elle se trouve l'a forcé de recourir à moi pour m'engager à vous prier de lui faire les représentations qu'exige un pareil abandon. M<sup>r</sup> Milhomme nourri à la pension doit avoir la possibilité de subvenir aux besoins pressants de son épouse, et eût il payé de sa comptée sur le prix de son marbre il n'est guères presumable que les deux payements qui lui ont été faits sur sa statue ne lui aient pas permis de se réserver les moyens de satisfaire à cette impérieuse obligation.

Veillez je vous prie, Monsieur, employer auprès de lui toutes les voies de persuasion qui vous sont si familières pour lui rappeler ce qu'il doit à une épouse quel que soit son éloignement & l'indigne dévouement.

Recevez Monsieur l'assurance de mon estime particulière & de ma haute considération. De vous

J'ai fait passer à mon Spectre deux Les  
Sonnet que j'ai reçu 900 franc de l'usage pour  
l'acquisition de prix du marché 2803 & 68 de voir

La location d'un grand atelier ou d'un établissement  
tous les jours de cette pour visiter le modèle  
de la nature du marché de toute les copies  
en passant à un grand tableau

*[Faint, illegible handwriting, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

1097

120 bis

A. M. Dubouche

Paris Directeur par Interim  
Del Cole de France

171.53

A Rome



Mr. Dupaty Sculpteur sorti récemment de la sculpsion apres un contact <sup>extremement</sup> factieux dont je suis obligé de vous instruire. Vous vous rappellerez sans doute, Mr. <sup>qui il</sup> est chargé de faire la statue du General de Saxe. Son modèle est fait et moulé et il attendoit avec une extreme impatience le bloc de marbre qu'on lui avoit expedie de Carrare. Il avoit pris toutes les precautions pour que ce marbre fut bien conditionné car il en avoit non seulement envoyé les dimensions exactes, mais il y avoit joint un modèle du bloc tel qu'il le vouloit, et en conséquence du marché (j'en suis le communi- cateur à cet égard) ce marbre a été payé d'avance 250 Piastres. enfin Mr. est arrivé et non seulement il ne trouve deux poutres courbes mais il y a un fil qui l'etraverse dans toute la hauteur et qui en rend l'usage impossible pour l'objet auquel il est destiné. La douleur de ce jeune artiste étoit au comble et costoit avec beaucoup de raison. Il s'est déterminé sur le champ au parti le plus expeditif c'est de aller plus sur, c'est d'aller lui même à Carrare, ne pouvant après ce qui lui est arrivé se fier ni au Marchand, ni à l'agent français qui est chargé de ces sortes de commissions et qui au moins par une negligence impardonnable cause tout son embaras. Mr. Dupaty est donc parti pour le fourrier de ce matin et comme il n'est pas encore je lui ai avancé 600 f sur sa retenue. J'espère, Monsieur, que d'après ces expôts fidèles vous ne lui imputerez aucune faute si cela retarde l'exécution de la statue. j'ai l'honneur de vous observer encore que l'artiste étant étranger aux lieux de ce contact, il sera nécessaire de prouver à la bonne convenance pour acquies un autre bloc. j'aurais voulu pouvoir vous la faire connaître mais cela depend de circonstances que l'artiste ni moi ne pouvons prévoir.

Villa Mediceo, le 19 Juin 1807.

122

Monsieur le Marquis

Monsieur l'Ambassadeur de France m'ayant envoyé une lettre de M. Milhomme  
Statuaire Pensionnaire de cette Académie, qui lui demandait une autorisation pour obtenir  
de vous une somme qui lui étoit nécessaire pour continuer la Statue du Général Roche,  
afin d'avoir mon avis sur cette demande, j'ai répondu à Son Excellence 1.° que le prix  
fixé pour cette Statue par le Gouvernement est de 15000 francs. 2.° que la moitié de cette  
Somme doit être fournie aux Artistes dans le courant de 1806. et le reste pendant la présente  
année 1787. 3.° que M. Milhomme n'avoit encore reçu que le premier quart c'est à dire  
= 3750<sup>f</sup> lorsque à ma sollicitation vous avez bien voulu lui avancer 2400<sup>f</sup>. 4.° que considérant  
la clause contenue dans la lettre de M. Denon Directeur général des Musées, chargé  
des ordres de l'Empereur, ou il est dit que ces Statues devront être terminées de manière  
à pouvoir être Exposées au Salon de 1808 sous peine contre les artistes de retard d'être  
declares incapables d'être à l'avenir employés aux travaux du Gouvernement; qu'il est plus  
étant notoire que ces Artistes sont dépourvus des facultés pécuniaires indispensables pour  
faire les frais de ce travail si le Gouvernement n'est point exact à remplir ses  
engagemens avec eux: Je pensois que non seulement Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur  
pouvoit vous autoriser à avancer à l'Artiste la somme de cent Piastres qu'il demandoit  
mais que je croyois nécessaire de porter cette Autorisation jusqu'au complément du  
Second quart de la Somme qui d'après mon calcul ajoutoit 800<sup>f</sup> ou environ, à la  
demande de M. Milhomme. M. l'Ambassadeur me dit dans sa réponse qu'il  
vous ai laissé copie, Monsieur le Marquis, qu'il est parfaitement de mon avis  
et qu'en conséquence il m'autorise à vous demander les 800<sup>f</sup> que je lui propose de faire  
remettre à M. Milhomme vous pouvez voir vous même Monsieur que cette somme ne fait  
(avec les 100 Louis que vous avez déjà avancés) le complément de celle de 3750<sup>f</sup> composant  
le second quart, qu'en y ajoutant les 100 Piastres ou environ, que demandoit M. Milhomme,  
Somme insuffisante qui est déjà employée par le fait. Je vous prie donc Monsieur  
le Marquis de vouloir bien remettre à M. Milhomme la somme totale de ce complément qui  
doit se monter à 1350 francs. ou environ. La Clause de l'Espèce de Contrat du  
Gouvernement avec l'Artiste est si rigoureuse qu'il paroit avoir de fortes raisons pour exiger  
que ces Statues soient terminées pour l'époque fixée et cela ne peut être si à son défaut  
quelqu'un se vroit au secours des Artistes chargés de ces ouvrages.

J'ai l'honneur d'être

J. J. L. Paris Directeur par intérim  
de l'Écol. Imp. Franç. des Beaux-Arts  
à Rome

123

noms de Elus qui ont remportés le grand prix  
depuis l'an 5 —

an 5. P. Bouillon Pierre de Thivier, dep. de la Dordogne, Elu. de Monsieur.

P. Guerin Pierre Marcisse. de Paris, Elu. de Regnault.

P. Bonchi, Louis, André, Gabriel. de Paris, Elu. de David.

S. Callamard. Charles Antoine de Paris Elu. du C. Bayou.

ar. Du but —

rue Charlot au Marais, N° 10

ar. Cormin —

rue des Boucheviers N° 226

an 6. P. Harvielle, Fulcran, Jean de Paris, El. de David.

S. De La Ville, Louis de Soicheux près Gisors, El. de Bouriot.

ar. Clemence Joseph, de Paris. Elu. de Recheron.

an 7. P. Gandart Augustin Alphonse de Bourges, Elu. de Mucens.

P. Harnet Alexandre Romain, El. de Regnault.

S. Dugrady, Louis Marie, Charlesbenry, Elu. de Lerrot.

S. Montois Antoine, de Lyon. Elu. de Julien.

ar. Galle, Louis, Litestre Elu. du C. Labbarre

ar. Grandjean Augustin, Victor, de Paris Elu. de Percier.

J'ai mis le Citoyen Renou de vouloir bien ajouter  
les noms de baptême aux noms de famille ci-dessus  
aussi que l'âge de chacun s'il est possible —

Salut bien amical.

123 bis

London

Normand

Juarez -

Callmand

Gouillon

Querin

Koullis -

Bouchi'

Dubut

Clemence



124

|                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| Filippo Ferrari Romano     | Marchese Crescentino Ba-     |
| racommandato da Mon-       | uiera racommandato           |
| sù Chauvion                | dal Sig. Cav. Lamnecini      |
| Giuf. Situani Romano       | Marchese Giuf. Bauiera       |
| racommandato dal Sig.      | del sud.                     |
| Giuf. Colignoli Pittore    | Luigi Stardini racoman-      |
| Giuf. Coccia racomman-     | dato dal Cav. Landi          |
| to dal fù Monsù Sue        | Domenico Galanoni di         |
| Gaetano Gorgen Romano      | Faenza racomman-             |
| racommandato dal Sig.      | to dal Cav. Arbeti           |
| Camillo Sacetti Pitt-      | Filippo Bandini di Faen-     |
| ore della Accademia di     | za racommandato dal          |
| Milano                     | Sig. Cav. Arbeti             |
| Cesere Benifia racoman-    | Filippo Nicolai racoman-     |
| dato dal Sig. Cav. Canova  | dato dal Sig. Giuf. Coligno- |
| Vincenzo Salandri Romano   | li                           |
| racommandato dal Sig.      | Tragliano Gioannini racom-   |
| Pietro Bettellini          | mandato da Monsig.           |
| Franco. della Lengua Roma- | Gesualdo                     |
| no racommandato dal        | Gaspero Rivetti Romano ra-   |
| fù Monsù Sue               | comandato dal fù Mon-        |
| Luigi Nies racomman-       | sù Sue                       |
| to da Monsù Pucca          | Fortunato Duranti di Jesù    |
| Sebastiano Morace Genoue-  | mandato dal Sig. Direttore   |
| se racommandato dal        | Giò. Calombo Bresciano man-  |
| fù Monsù Sue               | dato dal sud.                |
|                            | Giacomo Boccioni Melg-       |
|                            | nesè mandato dal Sig.        |
|                            | Direttore                    |

124bis

Alessandro Scarrossa Ro-  
mano mandato dal  
Sig. Direttore

Antonio Aernia Romano  
mandato dal Sig. Diret-  
tore

Giuf. Moschino Maltese  
mandato dal Sig. Diret-  
tore

Gruf. Carboni Romano man-  
dato dal Sig. Direttore

Faustino Meucci Romano  
mandato dal Sig. Diret-  
tore

Avv. Costabili Vignoli  
del Regno Italico man-  
dato dal Sig. Direttore

Gruf. del Nero di Carrara  
mandato dal Sig. Di-  
rettore

Copia da Dillet Du Tho Ramette

Si compiacerà il Sig. Marchese Torlonia di pagare nelle  
mani di M.<sup>o</sup> Tucci Direttore dell'Accademia di Francia  
in Roma le mille piastre che tiene a mia disposizione  
e rimettegli dal Sig. D. Giuseppe Turco Direttore della  
real Segreteria di Stato e finanze di Napoli. questo di  
30 Marzo 1802

Dico piastre 1000 ≡

era Leggiato

Carlo Ramette

Al Sig. Carl. Ambroggio Pizzi

Conte

Roma

Finca Pizzicotti



LESUS MARKIA

fair gauge

Cont 12

Divers. Swai?

## JESUS MARIA.

A di 12 Nov 180 4 In Bologna.

Per Condotta

*D. Matturato Vincenzo Saffetti Saffetico*

vi spedisco le sotto notate Merci, quali procurerete in tempo debito, ed in tutta buona condizione, ed in caso di ritardo, o mancanza fatelo stare a dovere, e così seguendo li pagarete per suo Porto

*Posti Frantotto in tutto costri Scudi 38*

Disponendone come vi avviso, con dirne la Ricevuta, e Dio vi guardi.

*EV Paolo Arnesi Ammagl<sup>o</sup>**N<sup>o</sup> 18 191 d Milano,  
127 d Bologna**Io sotto broca segnato ho ricevuto dall'ig. Carlucci**Scudi tre, e Bai 80. Moneta p. porto di sud**Paule in tutto come sopra Infedel. Roma 16. Gen. 1805.**Croce di Antonio Loni Matturato che confessa avere**ricevuto p. il sud. Vellurale Vingo Gaetta**Francesco Sarmiento di Commissione, ed affermo di**aver vedato fare il sud. I. Segno di Croce**paup. a M. Carlucci Scudi 38 ad un J.**Paolo Arnesi*

- 128
- \* Leone Platonicus testa di faccia con tutto il busto  
con l'iscrizione Greca esattamente copiata  
museo Capitolino Bottari tomo 1 Tavola 29
  - + Alcibiades di faccia con l'iscrizione ed il profilo senza  
busto Tomo 1 Tavola 3
  - \* Scipione Africano l'iscrizione esatta abbasso del busto ed  
un contorno dalla parte ove si vede la ferita
  - + M. Aurelio Giovinne senza barba la testa sola di faccia  
e di profilo Tomo secondo Tavola 40.
  - Giulio Cesare nel Palazzo de Conservatori sotto il  
portico
  - + Mitridate che sta negli appartamenti  
M. Aurelio a Cavallo la testa di faccia, e di profilo
  - Constantino il Giovinne due statue sopra la Balaustra  
uno scizzo, o contorno della più conservata, e la  
descrizione delle due statue con esattezza  
e la testa di faccia, e di Profilo
  - + Apollonio Tiano in un museo Capitolino T. 1. T. 52.
  - \* Busto intero di faccia la testa sola di profilo.

128 bis

Comerio / Milano

Agostino Comerio Milano



129  
je sousigne May Mettre de telle de  
Le baron de France de France  
que Le fut autoune Evangeliste  
Mette Messieurs de la Cadette de  
France a servir Le baron Egalite  
de Messieurs

jusque tout Le France avoué bien  
Le protégé dans tout le besoin  
Nessaire

J. C. Caselton

Tome Le 12 Nivose Luee

Antonio Evangelisti  
Falegname Dell'Accademia Di  
Francia